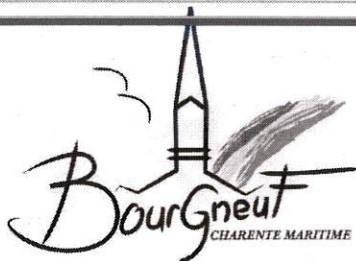


A.R. PREFECTURE

017-21170 0596-20141211-0211122014DEL-DE

Reçu le 12/12/2014



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Charente-Maritime

L'an deux mille quatorze, le onze décembre à vingt heures trente, le conseil municipal de Bourgneuf, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la Présidence de Monsieur Paul-Roland VINCENT, maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Date de la convocation : 04 décembre 2014

Présents : M VINCENT, MME COUPEAU, M PORTIER, MMES CROOK, RENOUX, DEBRIS, OLIVIER, BOURDAGEAU, MM LAIGO, BLAIN, RAUD, BERNIER

Absents excusés : MME EGRETEAU procuration à MME OLIVIER, M PERROCHEAU, M MARTIN

Secrétaire de séance : MME BOURDAGEAU

02/11122014DEL : INVENTAIRES DES ZONES HUMIDES – GROUPE D'ACTEURS LOCAUX – DESIGANTION DES MEMBRES

Marais, tourbières, prairies humides, ... entre terre et eau, les milieux humides présentent de multiples facettes et se caractérisent par une biodiversité exceptionnelle. Par leurs différentes fonctions, ils jouent un rôle primordial dans la régulation de la ressource en eau, l'épuration et la prévention des crues.

Menacé par les activités humaines et les changements globaux, ce patrimoine naturel fait l'objet d'une attention toute particulière. Sa préservation représente des enjeux environnementaux, économiques et sociaux importants.

Dans le cadre de l'inventaire des zones humides nécessaire pour l'élaboration du PLU intercommunal de la Communauté d'agglomération de la Rochelle et visé dans le projet de SAGE Sèvre niortaise Marais poitevin (mesure 4G), les communes de Montroy et de Bourgneuf doivent mettre en place un groupe d'acteurs locaux de 15 personnes maximum chargé d'accompagner la démarche, réalisé par un bureau d'études spécialisé.

La composition du groupe de travail doit être la suivante selon les « modalités d'inventaires des zones humides du SAGE Sèvre niortaise Marais poitevin » :

- un ou plusieurs élus dont le maire (ou son représentant),
- un élu du Syndicat de rivière (quand il existe),
- plusieurs exploitants agricoles locaux,
- un représentant :
 - d'une association de chasse,
 - d'une association de pêche,
 - d'une association de protection de la nature,
 - d'une association de randonneurs,
 - de la propriété foncière.

Il est à noter que peuvent être conviés à ce groupe de travail tous les acteurs locaux ou instances extérieures ayant un rôle, une connaissance ou un intérêt lié aux zones humides et aux cours d'eau, à titre d'exemple :

- Un représentant de la Commission locale de l'eau (CLE) ou de la cellule animation de la CLE,

•Un représentant de l'ONEMA

Actions de la commune

La commune s'engage à assurer le bon déroulement de l'étude durant les différentes étapes. La commune s'engage à mettre en place le groupe d'acteurs locaux tel qu'il est défini dans les modalités d'inventaire.

La commune prend en charge l'invitation des participants pour les différentes réunions.

La commune prend à sa charge les éléments de communication (bulletin communal, articles de presse, page internet du site de la collectivité, brève distribuée dans les boîtes aux lettres...).

Durée

La présente s'engage pour la durée de l'étude.

Participation financière

Les études liées à la réalisation de l'inventaire sont à la charge de la communauté d'Agglomération de la Rochelle.

Après en avoir délibéré, sur proposition de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne comme membres du groupe d'acteurs locaux pour l'inventaire des zones humides :

- Monsieur Jonathan KUHN, Maire de Montroy
- Monsieur Paul-Roland VINCENT, Maire de Bourgneuf
- Monsieur Eric THOMAS, Adjoint au Maire de Montroy
- Monsieur Jérôme PERROCHEAU, Adjoint au Maire de Bourgneuf
- Monsieur Jean GONZALEZ, Conseiller Municipal de Montroy
- Monsieur Pierrick BLAIN, Conseiller Municipal de Bourgneuf
- Monsieur Dominique ROBIN, agriculteur (Montroy)
- Monsieur Yves BILLEAUD, agriculteur (Montroy)
- Monsieur Pierrick BLAIN, agriculteur (Bourgneuf)
- Madame Catherine GUERINET, agricultrice (Bourgneuf)
- Monsieur Bernard RAUD, élu du SIAH Rivière de Vaux (Bourgneuf)
- Madame Annik VARELA, élue du SIEAGH (Montroy)
- Monsieur Bernard RAUD, chasseur (Bourgneuf)
- Monsieur Pierre CAQUINEAU, chasseur (Montroy)
- Monsieur Pierre CAQUINEAU, représentant de l'association de chasse ACCA Montroy
- Monsieur Bruno GARCIA, représentant de la Fédération départementale de la pêche 2 cours du Maréchal Leclerc 17100 SAINTES
- Monsieur Patrick PICAUD, représentant de l'association Nature Environnement 17
- Monsieur Christian AUDOUIN, représentant du Comité Départemental de la Randonnée Pédestre 17 -14 rue du Bourg 17400 COURCELLES
- Monsieur Christian GUERINET, propriétaire foncier (Bourgneuf)
- Monsieur Raymond CAQUINEAU, propriétaire foncier (Montroy)
- Monsieur Henri BONNET, Président du Syndicat de la Propriété Privée Rurale et Agricole de la Charente-Maritime
- Monsieur Christian GRIMPRET, représentant de la CLE
- Monsieur Gérard GABARET, ancien ayant la mémoire de l'avant remembrement (Bourgneuf)
- Monsieur Raymond CAQUINEAU, ancien ayant la mémoire de l'avant remembrement (Montroy)
- Le représentant du Centre Régional de la Propriété Forestière Poitou-Charentes – 15 rue de Cadoue BP10 86240 SMARVES
- Un représentant du Service Départemental de l'ONEMA 17 – 8 Quai Joseph Belot 17300 ROCHEFORT

Fait et délibéré aux jour, mois et an susdits.

Messieurs les membres du Conseil ont signé au registre.

Pour copie conforme

Maire, Raul-Roland VINCENT

